

**PERSONALVORSORGESTIFTUNG DER  
FELDSCHLÖSSCHEN-GETRÄNKEGRUPPE**

**Rapport annuel 2022**

(Version abrégée)

## Rapport annuel 2022

Après une année 2021 réjouissante sur le plan financier, 2022 a été morose pour les institutions de prévoyance suisses. Les marchés des placements ont affiché des rendements négatifs dans toutes les catégories, à peu d'exceptions près. Le rendement se situe en moyenne autour de -12%. Au 31 décembre 2022, 16,1% des caisses de pensions de droit privé étaient en situation de découvert.

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke a réalisé un **rendement** négatif de **-8,68%** sur l'ensemble de sa fortune (année précédente: +5,02%). Elle se situe malgré tout au-dessus de la moyenne des autres caisses de pensions. Le rendement de référence (-9,18%) a été surperformé de +0,5% points. Cette performance résulte notamment de la surpondération des liquidités, de la sous-pondération des obligations et d'une contribution positive pour ce qui est de la sélectivité de l'immobilier suisse. La surpondération des actions suisses jusqu'au 30 septembre 2022 et la sous-pondération de l'immobilier suisse au premier semestre ont eu un effet négatif.

La perte réalisée sur les placements s'élève à CHF -59,1 millions en 2022 (2021: bénéfice de CHF +37,8 millions).

Malgré la performance négative des placements, le taux de couverture (fortune de prévoyance disponible mesurée aux engagements actuariels) s'élevait à 106,5% au 31 décembre 2022 (année précédente: 116,32%), ce qui est encore satisfaisant.

**Taux d'intérêt négatifs** - Les charges d'intérêts refacturées par les banques s'élèvent à CHF 91 985,75 (2021: CHF 138 049,45). Suite à l'augmentation du taux directeur par la BNS au 23 septembre 2022, la charge d'intérêts disparaît à l'avenir pour la première fois depuis 2015.

**L'excédent de charges de CHF 65 millions** qui en résulte au 31 décembre 2022 a été imputé à la réserve de fluctuation de valeurs. La **réserve de fluctuation de valeurs** s'établissait à **CHF 39,18 millions** au 31 décembre 2022. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est de CHF 103 millions.

En 2022, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux minimum LPP de 1%. La charge comptabilisée pour la rémunération des avoirs de vieillesse est de CHF 2,4 millions.

Le **taux d'intérêt technique** de **1,5%** est maintenu pour le moment. Une provision est constituée en vue d'une baisse future. CHF 2 millions lui sont attribués chaque année. Cette réserve a été augmentée de CHF 2 millions supplémentaires et s'établit ainsi à CHF 8 millions au 31 décembre 2022.

**Effectif des assurés** – L'effectif des assurés actifs a de nouveau augmenté par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre 2022, 1'139 collaborateurs actifs étaient assurés auprès de la caisse de pensions (contre 1'088 l'année précédente). L'effectif des bénéficiaires de rente a baissé de 42 personnes et comprenait 1'277 bénéficiaires de rente au 31 décembre 2022.

Vous trouverez de plus amples informations sur le bilan au 31 décembre 2022 dans l'annexe aux comptes annuels.

## Baisse du taux de conversion

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux de conversion applicable aux retraites ordinaires (hommes 65 ans / femmes 64 ans) sera de 5,1% (auparavant: 5,9%).

En décidant d'abaisser le taux de conversion, le Conseil de fondation s'est attaché à éviter autant que possible les réductions des rentes et à les compenser.

- Réduction maximale des rentes de 2,75% pour tous les assurés âgés de 45 ans et plus.
- Réduction maximale des rentes de 6% pour les assurés jusqu'à 45 ans.

Nous sommes heureux d'avoir réussi à atteindre cet objectif.

Lors d'une première étape, les cotisations d'épargne des employés et des employeurs ont été augmentées de 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la deuxième étape des mesures décidées par le Conseil de fondation pour renforcer la situation financière de la caisse de pensions a été réalisée. Des apports compensatoires d'un montant total de CHF 28,7 millions ont été crédités aux avoirs de vieillesse des assurés ayant droit au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ces apports ont été financés par une provision supplémentaire et la dissolution de réserves devenues inutiles.

## Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (Orab)

L'ordonnance entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 oblige les institutions de prévoyance à faire usage de leur droit de vote en tant qu'actionnaires pour ce qui est des placements directs et à communiquer aux assurés ce qu'elles ont voté. La Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke investit uniquement dans des placements collectifs. Elle ne détient donc pas de placements au sens de l'Orab et n'est de fait pas soumise à l'obligation de voter.

## Étude de congruence actifs/passifs (ALM)

PPCmetrics SA a réalisé une étude ALM début 2022, à la demande du Comité de placement. Les points suivants ont été traités:

- Examen de la capacité de risque existante
- Examen de la pertinence de la stratégie de performance et de placement en vigueur
- Élaboration de propositions pour une stratégie de placement à long terme adaptée aux risques

L'analyse a débouché sur l'adaptation suivante de la stratégie de placement:

	Ancienne stratégie	Nouvelle Stratégie
Obligations CHF	42%	45%
Actions Suisse	7%	4%
Actions Etranger	10%	16%
Immobilier	28%	22%

Le Conseil de fondation a validé l'adaptation de la stratégie le 6 mai 2022 et a délégué sa mise en œuvre au Comité de placement. Le rééquilibrage était terminé fin novembre 2022. Les tranches suivantes ont été réaffectées:

Actions Suisse	-CHF 21 millions
Immobilier	-CHF 44 millions
Actions Etranger	+CHF 27,5 millions
Obligations Suisse	+CHF 28 millions
Liquidités	+CHF 9,5 millions

### **Versement unique exceptionnel aux retraités**

La pandémie et la guerre en Ukraine ont impacté la situation économique de la population. Lors de sa séance du 16 décembre 2022, le Conseil de fondation a donc décidé d'accorder un versement spécial unique aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et d'invalidité ainsi qu'aux veuves et aux orphelins. Un montant unique de CHF 1'003'000 a été provisionné au 31 décembre 2022 pour le financement. Il a été versé en même temps que les rentes au 1<sup>er</sup> février 2023.

### **Nouvel expert en prévoyance professionnelle**

Début novembre 2022, nous avons été informés que Pittet Associés SA reprendrait les activités d'expert de Swiss Life Pension Services SA au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Nous avons appris début février 2023 avec regret que notre experte en caisse de pensions, Madame **Elena Fehr** avait résilié son contrat de travail avec Pittet Associés SA. Nous souhaitons ici remercier chaleureusement Elena Fehr pour la bonne collaboration entretenue.

Monsieur Guido Aggeler, membre de la direction de Pittet Associés SA, expert fédéral diplômé en assurances de pensions a repris le mandat à partir de février 2023.

### **Élection des représentants des employés au Conseil de fondation**

Le mandat des **représentants des employés au Conseil de fondation** expirant au 30 juin 2023, quatre représentants devaient à nouveau être élus. L'élection a été clôturée le 31 mars 2023. 1'186 bulletins de vote ont été envoyés, et 306 bulletins ont été réceptionnés jusqu'à la date de clôture, soit une participation de 25,8%.

#### Représentants élus

**Simone Schaub** (sortante), secteur Administration

**Daniel Berger** (sortant), secteur Customer Supply Chain

**Marcel Kieseewetter** (sortant), secteur Production

**Ulrich Reinhard** (sortant), secteur Vente

### **Perspectives**

#### **Réforme AVS 21**

Le 25 septembre 2022, le peuple suisse a adopté la stabilisation de l'AVS (AVS 21). Lors de sa séance du 9 décembre 2022, le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur de la réforme AVS 21 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il a également mis en consultation les dispositions d'exécution. La consultation durera jusqu'au 24 mars 2023.

Le relèvement progressif de l'âge de référence à 65 ans pour les femmes a également des répercussions sur la prévoyance professionnelle.

Nous devons adapter notre règlement suite à la procédure de consultation.

Outre la mise en œuvre de la révision de l'AVS, les caisses de pensions devront faire face à d'autres modifications législatives en 2023.

### **LPD (loi sur la protection des données)**

La révision complète de la loi sur la protection des données (nLPD) entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2023, en même temps que l'ordonnance révisée sur la protection des données (nOPDo). Les contrôles de surveillance internes doivent être complétés ou développés en conséquence. La loi révisée sur la protection des données exige en outre qu'un préposé à la protection des données (personne de contact pour les assurés) soit obligatoirement nommé pour les institutions de prévoyance enregistrées. La mise en œuvre opérationnelle doit être effectuée au 1<sup>er</sup> septembre 2023, car la nouvelle LPD n'autorise aucun délai transitoire.

### **Révision du droit de la société anonyme (CO et CC)**

Les institutions de prévoyance devront désormais publier chaque année le montant total des rémunérations perçues directement ou indirectement. La déclaration doit être faite à l'autorité de surveillance.

Les Chambres fédérales vont continuer à se pencher sur la **révision de la LPP**. Quoi qu'il en ressorte, le suspense reste entier.

**Remarque:** vous trouverez des informations sur les cotisations et les prestations, les règlements de la fondation de prévoyance, des formulaires, des données de contact ou encore des informations et chiffres-clés d'actualité sur la page Internet de la caisse de pensions à l'adresse **[www.pvs-feldschloessen.ch](http://www.pvs-feldschloessen.ch)**.

Nous espérons que le présent rapport annuel vous donnera à nouveau un aperçu utile de la situation.

### **Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe**

Patrik Füeg, Président du conseil de fondation

Susanne Baumberger, Responsable de la fondation de prévoyance

Rheinfelden, mai 2023

<b>BILAN</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>		
<b>Placement de la fortune</b>	<b>615'523'759.27</b>	<b>711'601'502.31</b>
Liquidités	22'605'995.67	17'551'848.18
Créances	606'752.20	653'748.65
Compte courant employeur	2'815'906.00	3'192'223.90
Compte courant Swiss Life	21'441.40	13'940.55
Titres		
Parts de fond Money Market	0.00	28'908'866.65
Obligations Suisse	252'721'039.00	259'179'707.55
Obligations Etranger (hedged)	34'717'413.00	40'517'621.60
Actions Suisse	25'253'256.00	55'362'685.82
Actions Etranger (hedged)	89'206'928.00	77'011'032.80
Actions Etranger Small Cap	18'886'115.00	22'921'863.10
Actions Marchés émergents	14'988'651.00	18'645'395.15
Parts de fond immobilier	153'700'262.00	187'642'568.36
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>13'547.75</b>	<b>3'486.00</b>
<b>Actifs issus de contrats d'assurance</b>	<b>30'214'673.00</b>	<b>34'531'592.00</b>
<b>Total actif</b>	<b>645'751'980.02</b>	<b>746'136'580.31</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Engagements</b>	<b>2'332'322.10</b>	<b>1'598'428.80</b>
Prestations de libre passage et rentes	2'332'322.10	1'598'428.80
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>513'988.16</b>	<b>559'863.79</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>756'584.65</b>	<b>756'584.65</b>
<b>Capitaux de prévoyances et provisions techniques</b>	<b>602'964'265.00</b>	<b>638'970'326.00</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	243'692'923.00	234'775'978.00
Capital de prévoyance retraités	320'590'497.00	339'263'725.00
Provisions techniques	38'680'845.00	64'930'623.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>39'184'820.11</b>	<b>104'251'377.07</b>
<b>Fonds libres</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Situation au début de période	0.00	0.00
Carges / Excédent de produits	-65'066'556.96	18'468'047.46
Dissolution / Constitution réserve de fluctuation	65'066'556.96	-18'468'047.46
<b>Total passif</b>	<b>645'751'980.02</b>	<b>746'136'580.31</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION

	01.01.-31.12.2022	01.01.-31.12.2021
	CHF	CHF
<b>Cotisations et apports, ordinaires et autres</b>	<b>23'804'529.20</b>	<b>25'975'091.25</b>
Cotisations des employés	9'106'315.60	9'308'273.36
Cotisations de l'employeur	12'539'333.60	12'818'052.89
Primes uniques et rachats	2'158'880.00	3'848'765.00
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>5'909'559.20</b>	<b>3'152'893.55</b>
Apports de libre passage	5'730'559.20	3'022'893.55
Remboursement de versement anticipés EPL / divorce	179'000.00	130'000.00
<b>    <i>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i></b>	<b>29'714'088.40</b>	<b>29'127'984.80</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-36'979'862.30</b>	<b>-33'806'483.60</b>
Rentes de vieillesse	-18'100'321.45	-18'176'047.40
Rentes de survivants	-7'521'676.10	-7'813'540.25
Rentes d'invalidité	-1'465'154.85	-1'473'189.55
Prestations en capital lors de départs à la retraite	-9'892'709.90	-6'309'483.25
Prestations en capital en cas de décès	0.00	-34'223.15
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-32'128'419.90</b>	<b>-16'520'551.90</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-30'961'348.80	-15'849'281.40
Versement anticipés EPL / divorce	-1'167'071.10	-671'270.50
<b>    <i>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i></b>	<b>-69'108'282.20</b>	<b>-50'327'035.50</b>
<b>Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>31'668'434.75</b>	<b>19'087.17</b>
Modification du capital de prévoyance assurés actifs	-6'490'992.20	11'928'567.20
Modification du capital de prévoyance retraités	18'673'228.00	-7'806'139.00
Modifications des actifs issus des contrats d'assurance	-4'316'919.00	-4'871'771.00
Modification de provisions techniques	26'249'778.00	3'101'573.00
Rémunération du capital d'épargne	-2'425'952.80	-2'295'043.45
Charges d'intérêts PLP et rentes transitoires	-20'707.25	-38'099.58
<b>Rendement des prestations d'assurance</b>	<b>3'601'552.70</b>	<b>3'791'104.65</b>
Prestations d'assurance	3'600'129.70	3'789'278.65
Part d'excédents issue des assurances	1'423.00	1'826.00
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-93'406.20</b>	<b>-94'194.35</b>
Prime d'assurance	0.00	-9.90
Cotisations au fonds de garantie	-93'406.20	-94'184.45
<b>    <i>Résultat net de l'activité d'assurance</i></b>	<b>-4'217'612.55</b>	<b>-17'483'053.23</b>
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>	<b>-60'283'437.63</b>	<b>36'508'017.52</b>
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	8'567.19	0.00
Charge d'intérêts sur les avoirs en banque	-9'1985.75	-138'049.45
Produit des intérêts sur le compte courant employeur	1'041.60	986.55
Rendement Swiss Life	0.00	134.25
Produit des placements de la fortune	-59'127'306.38	37'878'415.80
Frais de gestion des placements de la fortune	-1'073'754.29	-1'233'469.63
<b>Dissolution/constitution de provision non techniques</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres produits</b>	<b>454.42</b>	<b>496.70</b>
Autres produits	454.42	496.70
<b>Autres frais</b>	<b>-45'155.80</b>	<b>-38'935.61</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>-520'805.40</b>	<b>-518'477.92</b>
Frais de gestion propres	-393'343.60	-387'145.85
Organe de révision	-29'690.40	-28'271.25
Expert en actuariat	-69'305.05	-70'737.35
Organe de surveillance	-9'777.90	-9'598.80
Conseil juridique, autres conseils et prestations informatiques externes	-16'674.25	-20'530.05
Taxes, redevances et apports	-2'014.20	-2'194.62
<b>    <i>Charge de produits/excedent avant constitution de la réserve de fluctuation</i></b>	<b>-65'066'556.96</b>	<b>18'468'047.46</b>
<b>Dissolution / Constitution réserve de fluctuation</b>	<b>65'066'556.96</b>	<b>-18'468'047.46</b>
<b>Excédent de produits</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## Annexe au bilan annuel 2022

### Forme juridique et buts

La fondation a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution en faveur des salariés de Feldschlösschen Getränke SA, ainsi que des entreprises étroitement liées économiquement ou financièrement, et en faveur de leurs proches et survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

En plus des prestations minimales légales selon la LPP, la fondation peut assurer d'autres mesures de prévoyance, telles des prestations de soutien dans des cas d'urgence liés à une maladie, un accident, l'invalidité ou le chômage.

La fondation se conforme à la partie obligatoire de la LPP. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des fondations du canton d'Argovie sous le numéro d'ordre 0232.

### Employeurs affiliés

Actifs	31.12.2022	31.12.2021
Feldschlösschen Getränke SA	394	383
Feldschlösschen Supply Company AG, à partir du 1.10.2014	647	612
Carlsberg Supply Company AG	95	91
Salariés délégués (programme <i>Global Mobility</i> du groupe Carlsberg)	3	2
Total	1'139	1'088

### Effectif des assurés

Actifs	31.12.2022	31.12.2021
Hommes	933	894
Femmes	206	194
Total	1'139	1'088
dont assurés dans le plan Plus	138	139

Bénéficiaires de rentes	31.12.2022	31.12.2021
Retraités	706	732
Invalides	58	62
Veuves / veufs	482	498
Rentes pour enfants	31	27
Total	1'277	1'319

## Plan de prévoyance

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations pour la *prévoyance vieillesse*. La Fondation propose deux plans de prévoyance vieillesse (Plan de base et Plan Plus). Dans le plan de base, les cotisations de vieillesse sont de 40% pour le salarié, et de 60% pour l'employeur. Le plan Plus prévoit des cotisations de vieillesse d'un montant égal pour le salarié et pour l'employeur.

Les prestations d'invalidité et de décès (*prévoyance risque*) sont calculées en pourcentage du salaire assuré (primauté des prestations). Les cotisations sont financées à raison de 40% par la personne assurée, et de 60% par l'employeur.

## Risques actuariels et couverture du risque

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke assume elle-même le risque lié aux prestations réglementaires de la prévoyance risque (invalidité et décès) ainsi que la prévoyance vieillesse.

## Contrats d'assurance

### *Contrat de rente Swiss Life*

Une partie de l'effectif des rentes issu de certaines institutions de prévoyance précédentes est encore assuré auprès de Swiss Life. La fondation est le souscripteur de l'assurance. C'est elle qui verse les rentes mensuelles aux retraités. Ces derniers n'ont aucune prétention à faire valoir auprès de Swiss Life.

La valeur de rachat correspondante (actifs issus de contrats d'assurance) se monte à 30,2 millions de CHF.

## Bases actuarielles

Les bases réglementaires et les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2020, tables générationnelles, pour la clôture au 31 décembre 2022.

Le taux d'intérêt technique est actuellement de 1,5%.

La *Provision pour changement de bases techniques* avait été constituée pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que des autres changements biométriques et démographiques. Avec le passage aux tables générationnelles, la provision n'est plus nécessaire.

Comme la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons assume les pertes sur les retraites dues au taux de conversion actuellement trop élevé, des *Provisions pour taux de conversion excessif* sont constituées.

Comme la fondation assume elle-même les risques actuariels en cas de décès et d'invalidité, il convient de gérer un *Fonds de fluctuation des risques* afin de pouvoir maintenir un équilibre en cas de fluctuations actuarielles (la survenance des cas de décès et d'invalidité ne correspond pas exactement aux prévisions).

*Provisions pour diminution du taux de conversion*: provisions temporaires constituées dans le cadre des mesures de stabilisations décidées par le conseil de fondation. Au 31 décembre 2021, la provision a été

augmentée au montant effectivement nécessaire pour financer les apports compensatoires (abaissement du taux de conversion à 5,1% au 1<sup>er</sup> janvier 2022). La provision a été utilisée dans son intégralité au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Provision pour baisse du taux d'intérêt technique:* en raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le taux d'intérêt technique doit être baissé à 1% à moyen terme. Une provision pour baisse du taux d'intérêt technique est constituée à cet effet.

*Provision pour événements particuliers:* un montant unique de CHF 1'003'000 a été réservé au 31 décembre 2022 et utilisé intégralement en février 2023 pour le financement de l'allocation spéciale aux retraités décidée par le Conseil de fondation le 16 décembre 2022.

	31.12.2022	31.12.2021
Changement de bases	0	0
Taux de conversion	20'781'845	21'200'000
Fonds de fluctuation des risques	8'896'000	8'986'282
Diminution du taux de conversion	0	28'744'341
Baisse du taux d'intérêt technique	8'000'000	6'000'000
Provisions pour événements particuliers	<u>1'003'000</u>	<u>0</u>
Total provisions techniques	38'680'845	64'930'623

#### **Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2**

L'expert en actuariat, Madame Elena Fehr de la société SLPS AG, effectue un examen annuel au sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP. L'examen effectué au 31 décembre 2022 a donné les résultats suivants:

Le bilan technique arrêté au 31 décembre 2022 présentait une perte actuarielle de CHF 65'065'557. Le taux de couverture était de 106,5%. La fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Getränke n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

	31.12.2022	31.12.2021
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	<u>602'964'265</u>	<u>638'970'326</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	602'964'265	638'970'326
Réserves de fluctuation	39'184'820	104'251'377
Capital de la fondation et fonds libres	0	0
Fonds disponibles pour la couverture des obligations réglementaires	<u>642'149'085</u>	<u>743'221'703</u>
<b>Taux de couverture</b>	<b>106,5%</b>	<b>116,3%</b>

## Tenue des comptes et principes d'évaluation

La comptabilisation, la tenue des comptes et l'évaluation sont faites conformément au Code des obligations (CO) et à la LPP. Les comptes annuels composés du bilan, du compte d'exploitation et d'une annexe indiquent la situation financière effective au sens de la législation en vigueur. Les critères d'évaluation retenus sont conformes aux normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Ces normes exigent notamment que les actifs soient inscrits au bilan à la valeur du marché. Elles ne permettent en outre plus de réserves (exception faite des réserves techniquement nécessaires). Les fonds libres de la fondation ne pourront être mentionnés que lorsque toutes les réserves auront été constituées à hauteur des montants exigés.

La totalité des actifs sera évaluée selon les valeurs du marché au jour de référence du bilan. Les cours communiqués par les offices de dépôt font foi. Pour le reste, les dispositions de l'art. 48 OPP2 et des normes Swiss GAAP RPC 26 ch. 3 s'appliquent.

## Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs sera déterminé par l'expert externe en placements dans le cadre d'un examen de la capacité à assumer le risque. Le calcul est généralement effectué annuellement.

Un calcul a eu lieu au 31 décembre 2022 de nouveau pour vérification. S'agissant du placement de la fortune actuel, ce calcul fixe l'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs à 17% des capitaux de prévoyance liés (niveau de sécurité de 99%, pour un horizon temporel de deux ans).

	31.12.2022	31.12.2021
Etat de la réserve de fluctuation de valeurs au 1.1.	104'251'377	85'783'329
Prélèvement / Attribution à la charge du compte d'exploitation	<u>- 65'066'557</u>	<u>18'468'047</u>
Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	39'184'8220	104'251'377
Objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs	<u>103'000'000</u>	<u>128'000'000</u>
Déficit de la réserve	- 63'815'180	- 23'748'623

## Stratégie de placement

Le Conseil de fondation définit les directives de placement, conseillé dans cette tâche par la société PPCmetrics AG, Zurich. La capacité à assumer le risque, les aspects démographiques et les pronostics en matière de liquidités sont des facteurs qui influent sur la stratégie de placement. A la fin de l'exercice, les marges stratégiques sont respectées dans toutes les catégories de placement.

## Présentation des placements de la fortune par catégorie d'investissement

### Placement de la fortune / répartition des risques

	Portfolio	Interne	UBS	Credit Suisse	Swisscanto Cité du Levant	Total 31.12.2022	Part effective	Stratégie
Catégorie de placement	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	%	%
Créances, compte courants								
Compte de régularisation actif	3'457'647	-	-	-	-	3'457'647	0.5%	---
Actifs issus de contrats d'assurance	30'214'673	-	-	-	-	30'214'673	4.7%	---
Liquidité / Marché monétaire CHF	-	22'595'059	10'937	-	-	22'605'996	3.5%	0 - 10%
Actions Suisse	-	-	25'253'256	-	-	25'253'256	3.9%	1.5 - 5.5%
Actions Etranger (hedged)	-	-	89'206'928	-	-	89'206'928	13.8%	10 - 22%
Actions Etranger Small Cap	-	-	18'886'115	-	-	18'886'115	2.9%	1 - 5%
Actions Marchés émergents	-	-	14'988'651	-	-	14'988'651	2.3%	1 - 5%
Obligations Suisse	-	-	252'721'039	-	-	252'721'039	39.1%	34 - 56%
Obligations Etranger (hedged)	-	-	34'717'413	-	-	34'717'413	5.4%	2.5 - 7.5%
Parts de fonds Immobilier	-	-	-	153'700'262	-	153'700'262	23.8%	16 - 28%
	<b>33'672'320</b>	<b>22'595'059</b>	<b>435'784'339</b>	<b>153'700'262</b>		<b>645'751'980</b>	<b>100.0%</b>	

## Explication du résultat net des placements de la fortune

	Total 2021	Total 2022	Parts de fonds Money Market	Obligations Suisse	Obligations Etranger (hedged)	Actions Suisse	Actions Marchés émergents	Actions Etranger (hedged)	Actions Etranger Small Cap	Parts de fonds Immobilier
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	-	8'567	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts sur les avoirs en banque	-138'049	-91'986	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit des intérêts sur compte courant employeur	987	1'042	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendement Swiss Life	134	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendement réalisés sur les placements	9'118'989	8'213'982	-7'219	2'322'480	811'954	1'545'090	413'839	1'146'281	329'197	1'652'360
Bénéfices de cours non réalisés	28'759'427	-67'341'288	-129'357	-35'966'425	-6'326'516	-10'092'627	-3'916'176	-16'046'129	-4'238'216	9'374'158
Pertes de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendement immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du placement de la fortune										
Chiffres-clés des coûts en CHF pour les placements	-921'766	-748'303	-	-2'180	-2'250	-851	-14'713	-3'165	-17'707	-707'437
Frais de gestion de la fortune Credit Suisse	-206'553	-195'795 *	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais Global Custody Credit Suisse	-47'499	-43'613 *	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de conseil en placements / Investment Contr.	-49'380	-77'679 *	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseil titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres frais bancaires	-8'270	-8'365 *	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net du placement de la fortune</b>	<b>36'508'018</b>	<b>-60'283'438</b>	<b>-136'576</b>	<b>-33'646'125</b>	<b>-5'516'812</b>	<b>-8'548'388</b>	<b>-3'517'050</b>	<b>-14'903'013</b>	<b>-3'926'727</b>	<b>10'319'082</b>

\* Allocation sur des placements de la fortune isolés impossible

## Frais de gestion des placements de la fortune

	31.12.2022	31.12.2021
Total des placements de la fortune (valeurs du marché)	615'523'759	711'601'502
dont:		
Placements «transparents»	615'523'759	711'601'502
Taux de transparence des coûts	100%	100%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	325'451	311'703
Somme de tous les chiffres-clés des placements collectifs en CHF figurant dans le compte d'exploitation	<u>748'303</u>	<u>921'766</u>
Total des frais de gestion de la fortune figurant dans le compte d'exploitation	<u>1'073'754</u>	<u>1'233'469</u>
En % des placements de la fortune transparents	0,17%	0,17%

## Organes

### Conseil de fondation

Délégués de l'employeur

Patrik Füeg, président  
Karine Finck  
Claude Kirschner  
Thomas Metzger

Délégués des salariés

Daniel Berger  
Marcel Kiesewetter  
Ulrich Reinhard  
Simone Schaub-Oberholzer

### Commission de coordination des placements

Claude Kirschner, président  
Patrik Füeg  
René Steiner  
Dieter Neuschwander  
Lukas Riesen, conseiller externe

### Placements / Controlling/reporting

PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, 8021 Zurich

### Gestion de patrimoine

Office de dépôt central

Credit Suisse, Zurich

Gestionnaire de fortune

Credit Suisse Asset Management - Fonds Money Market  
Credit Suisse Asset Management - Obligations Suisse  
Credit Suisse Asset Management - Obligations Etranger hedged  
Credit Suisse Asset Management - Actions Suisse  
Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger hedged  
Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger Small Cap  
Credit Suisse Asset Management - Actions Marchés émergents  
Swisscanto Fondation de placement Immobilier  
Cité du Levant - Immobilier

Administration

Susanne Baumberger, responsable  
Robert Bucher, administration

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Expert en actuariat

Elena Fehr, SLPS AG, General-Guisan-Quai 40, 8022 Zürich (jusqu'au 31.1.2023)  
Guido Aggeler, Pittet Associés SA, Stampfenbachstr. 8006 Zurich  
(à partir du 1.2.2023)

Organe de surveillance

Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des  
Fondations du canton d'Argovie (BVSA)

## **Examen actuariel**

L'examen actuariel est effectué tous les ans par les experts en actuariat en fin d'année civile, c'est-à-dire au jour d'établissement du bilan. Monsieur Guido Aggeler, Pittet Associés SA à Zürich, a remis son rapport concernant le bilan actuariel au 31 décembre 2022 le 31 mars 2023 et constate que la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke offre toute la sécurité requise pour honorer les engagements actuariels contractés.

Les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales.

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Getränke n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

## **Rapport de l'organe de révision**

La société Ernst & Young SA, Berne (organe de révision) a contrôlé la conformité à la loi des comptes annuels, de la gestion, des placements de la fortune et des comptes de vieillesse de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Cet examen indique une parfaite conformité avec la législation helvétique, l'acte de fondation et les règlements en vigueur. L'organe de contrôle a recommandé l'approbation des comptes annuels.

Votre interlocutrice pour tout renseignement supplémentaire:

Susanne Baumberger  
Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe  
4310 Rheinfelden  
N° de téléphone 058/123 48 44 / susanne.baumberger@fgg.ch

[www.pvs-feldschloesschen.ch](http://www.pvs-feldschloesschen.ch)